

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0574 du 15/02/2021

Arrêté du 12 février 2021

ARRETE PORTANT DETACHEMENT D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement d'une inspectrice principale des Finances publiques.

Date d'application : 01/02/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ

portant détachement d'une inspectrice principale des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 18 janvier 2021 portant nomination dans le corps des administrateurs civils au tour extérieur 2020 ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2021 portant affectation d'administrateurs civils stagiaires ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2021 portant affectation de Mme Marie-Hélène AUFFRET, née SANTIN, en qualité d'élève au sein du Ministère de la Justice à compter du 1^{er} février 2021 ;

ARRÊTE :

Article 1

Madame Marie-Hélène AUFFRET, née SANTIN, inspectrice principale des Finances publiques 8^{ème} échelon, est détachée à compter du 1^{er} février 2021 auprès du ministère de la Justice, dans les conditions suivantes :

N° DGFIP	PRENOM	NOM	ANCIENNE SITUATION ADMINISTRATIVE	CSRH	NOUVELLE SITUATION ADMINISTRATIVE	CSRH
183135	MARIE-HELENE	AUFFRET née SANTIN	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT	SARH	DETACHEMENT – MINISTERE DE LA JUSTICE	SARH

Article 2

L'intéressée dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 12 FÉVRIER 2021

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756